

Bessoncourt

Une bonne gestion 2015 et des taxes stables pour 2016

Le dernier conseil municipal était placé sous le signe des chiffres. Onze conseillers étaient présents, deux étaient excusés et deux autres étaient absents.

- Taux des taxes locales 2016 : les taux 2015 ont été reconduits à l'unanimité, à savoir, 5,51 % pour la taxe d'habitation, 11,6 % pour la taxe foncière sur le bâti et 14,65 % sur la taxe foncière du non bâti.

- Subventions au budget de l'eau : afin de pouvoir équilibrer le budget de l'eau, le maire a proposé d'y affecter

le versement d'une subvention de 10.000 € du budget principal, la commune devant payer une taxe d'assainissement d'eau pluviale depuis la dissolution du syndicat intercommunal de la station d'épuration de Phaffans. Unanimité

- Subventions au groupe scolaire : à l'unanimité, les aides suivantes ont été décidées, l'école maternelle aura 1.050 € (350 € par classe) pour la coopérative, 800 € pour les activités (patinoire) et 12 € par élève pour les cadeaux de

Noël. Concernant l'école élémentaire ce sera 1.400 € (350 € par classe), 700 € pour la patinoire, 2.100 € pour l'équitation, 1.000 € pour le Malsaucy et 12 € par élève pour les cadeaux de Noël. Le budget par élève pour l'achat de fournitures est fixé à 46 €.

- Redevance ACCA : le conseil a unanimement fixé la redevance de l'Association de chasse (ACCA) pour l'année 2016 à 1.000 €.

- Comptes administratif et de gestion 2015 : ces comptes sont identiques et conformes. Ils

se présentent ainsi pour la partie fonctionnement : 837.524€ en dépenses et 1.132.471€ en recettes, ce qui donne un résultat de l'exercice de + 294.946.58 €. Soit, compte tenu du résultat antérieur, un excédent de 1.025.661 €. Pour les investissements ce sont 372.809 € en dépenses et 255.301€ en recettes pour un déficit d'exercice de 117.507 €. Soit, compte tenu du résultat antérieur, un déficit 79.921 €. Ce qui dégage un excédent de clôture de 945.740 €.